

Bruxelles, le 10 juillet 2023
(OR. en)

11688/23

CONUN 180	DEVGEN 152
ONU 48	SUSTDEV 111
COHOM 175	ENV 884
CFSP/PESC 1120	CLIMA 362
COPS 405	COHAFA 87
CSDP/PSDC 582	MIGR 259
CONOP 64	SAN 469
COTER 149	CYBER 195
COAFR 284	

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 78^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2023 – septembre 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies lors de la 78^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2023 - septembre 2024), dont le texte a été approuvé par le Conseil lors de sa 3965^e session tenue le 20 juillet 2023.

**Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies
lors de la 78^e session de l'Assemblée générale des Nations unies
(septembre 2023 – septembre 2024)¹**

1. Le multilatéralisme est un principe fondamental de l'UE. Il s'agit du moyen le plus efficace de régir les relations mondiales d'une manière qui profite à tous. Les défis auxquels le monde est confronté ne peuvent être relevés par un pays seul, quel qu'il soit; ils doivent l'être collectivement. C'est la raison pour laquelle l'UE et ses États membres continueront de défendre l'ordre international fondé sur des règles qui s'appuie sur la charte des Nations unies et de s'efforcer de mettre en place un système multilatéral performant et réformé, centré sur une Organisation des Nations unies efficace et dotée d'un financement durable.
2. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une prolifération des crises: la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine – une violation manifeste de la charte des Nations unies qui constitue un défi majeur pour la paix et la sécurité mondiales – et ses conséquences à l'échelle mondiale, la situation au Sahel et dans d'autres régions d'Afrique, l'urgence climatique, l'insécurité alimentaire croissante, les attaques systématiques contre la démocratie et les droits de l'homme et leur érosion, le terrorisme et l'extrémisme violent, les cybermenaces, ainsi que le recul dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), qui contribue à creuser les inégalités mondiales. L'UE continuera à œuvrer en faveur d'un monde dans lequel les intérêts de toutes les nations et de tous les peuples sont correctement représentés, et intensifiera ses efforts pour lutter contre la méfiance à l'égard des institutions mondiales en montrant que le multilatéralisme profite à tous.

¹ Dans l'ensemble du présent document, l'utilisation de l'expression "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence est celle de l'UE, de l'UE et de ses États membres ou exclusivement de ses États membres.

3. La pandémie de COVID-19 a brusquement stoppé les progrès mondiaux en matière de développement, retardant ainsi la réalisation du programme 2030 et des ODD. Les répercussions persistantes de la pandémie ainsi que les perturbations politiques et économiques et la hausse de l'inflation découlant de l'agression russe en cours contre l'Ukraine entravent les efforts visant à relancer la mise en œuvre des ODD. Les effets sont ressentis de manière disproportionnée par les pays et les populations vulnérables. Consciente que la pleine réalisation des ODD est menacée, l'UE redoublera d'efforts en vue de la mise en œuvre intégrale et en temps utile du programme 2030. Nous devons tous assumer notre responsabilité collective à cet égard et rester actifs dans la mise en place de partenariats mondiaux pour atteindre nos objectifs communs.

4. Les ODD sont intrinsèquement liés à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme. Sans la paix, tous les autres objectifs – des droits de l'homme et de l'égalité de genre à la lutte contre le changement climatique, la sécurité en eau, la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire – ne seront pas atteints. L'UE continuera à défendre et à promouvoir ardemment les droits de l'homme, qu'il s'agisse de droits civils, culturels, économiques, politiques ou sociaux, ainsi que les libertés fondamentales. Dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée il y a 75 ans, l'UE réaffirme son engagement sans équivoque à respecter, protéger et faire respecter les droits de l'homme et à défendre leur universalité et leur indivisibilité, et elle continuera à collaborer avec les partenaires pour faire face aux risques émergents pour les droits de l'homme. L'UE encouragera vigoureusement et intensifiera les efforts internationaux en faveur de l'égalité de genre, de la progression et de la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et les filles ainsi que de l'autonomisation de celles-ci, conformément aux engagements qu'elle a pris sur le plan international. L'UE continuera de placer la prévention et l'élimination de toutes les formes de violences sexuelles et sexistes au cœur de son action.

5. Dans ce contexte, l'action de l'UE aux Nations unies au cours de l'année à venir restera guidée par les grandes priorités suivantes:
 - I. accélérer la mise en œuvre des ODD;
 - II. renforcer la gouvernance mondiale conformément à "notre programme commun";
 - III. créer des partenariats.

I. Accélérer la mise en œuvre des ODD

6. Les ODD constituent une promesse pour les générations actuelles et futures, que nous devons tenir. Le sommet sur les ODD de septembre 2023 offre une occasion unique de reconnaître les réalisations et, plus important encore, d'inverser le recul de la mise en œuvre des ODD en vue d'atteindre les objectifs du programme 2030. Pour accélérer les progrès vers la réalisation des ODD, nous devons mobiliser un engagement politique fort, renforcer la mobilisation de ressources financières provenant de toutes les sources, coopérer plus étroitement et agir plus rapidement. Le sommet sur les ODD constitue une formidable occasion de relancer leur mise en œuvre, et nous devons en tirer parti. Le sommet devrait définir les moyens d'accélérer la mise en œuvre des ODD, en étroite synergie avec "notre programme commun" en vue du "sommet du futur" qui se tiendra en septembre 2024, et au-delà.
7. Dans un contexte d'insécurité alimentaire inquiétante dans le monde, l'UE a pris des mesures décisives, avec l'adoption d'une réponse globale Équipe Europe, qui comprend des réponses humanitaires et à plus long terme, et continuera de plaider en faveur d'une coopération multilatérale pour faire face à la crise alimentaire mondiale. Le sommet sur les ODD devrait tenir compte des résultats du sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, qui est essentiel à la mise en place de systèmes alimentaires mondiaux résilients, durables et nutritifs.
8. La stratégie "Global Gateway" de l'UE est une contribution essentielle pour accélérer la réalisation des ODD au niveau mondial. Grâce à cette stratégie, l'UE et ses États membres visent à favoriser la mise en place de liens intelligents, propres et sûrs dans les domaines du numérique, de l'énergie et des transports, et à renforcer les systèmes de santé, d'éducation et de recherche dans le monde entier. L'UE promeut des investissements en matière de connectivité résilients et financièrement durables, ainsi que des partenariats inclusifs et fiables, qui permettent à nos partenaires de développer leurs sociétés et leurs économies avec des avantages durables pour les communautés locales. L'UE entend rester étroitement engagée à soutenir le développement urbain durable à l'échelle mondiale et à poursuivre la mise en œuvre du Nouveau programme pour les villes.

9. Le premier examen volontaire au niveau de l'UE de la mise en œuvre des ODD, parallèlement aux examens nationaux menés par les États membres de l'UE, témoigne de notre ferme volonté de donner un nouvel élan au programme 2030, qui est notre feuille de route commune au niveau mondial.
10. Les transitions nécessaires exigent une mobilisation active des ressources, tel que cela est reconnu dans le plan de relance des ODD proposé par le secrétaire général de l'ONU. Le financement du développement devrait être notre priorité pour atteindre cet objectif et nous saluons les efforts déployés par le secrétaire général de l'ONU pour accroître le financement à long terme du développement et améliorer la transparence dans l'utilisation des ressources. L'UE est favorable à une réforme de l'architecture financière internationale qui bénéficierait aux plus vulnérables tout en préservant les biens publics mondiaux.
11. La mission et le modèle des banques multilatérales de développement (BMD) doivent évoluer pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui, tout en soutenant les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier dans les pays les moins développés (PMD), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID) afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. L'UE est déterminée à poursuivre les discussions sur la réforme des BMD, notamment en améliorant l'efficacité de leur utilisation des capitaux et en élargissant la marge de manœuvre budgétaire pour les pays en développement. L'UE s'efforcera de faire en sorte que les BMD contribuent à la réalisation des ODD. Cela englobe la mission traditionnelle des BMD consistant à éradiquer l'extrême pauvreté et à stimuler la prospérité partagée, ainsi qu'à répondre efficacement à la transformation numérique et aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement et la perte de la biodiversité, les inégalités, les pandémies et la fragilité, afin de préserver les biens publics mondiaux. En ce qui concerne le Fonds monétaire international (FMI), l'UE reste déterminée à mobiliser et à mettre en œuvre volontairement des droits de tirage spéciaux (DTS) dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance et du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, et invite d'autres acteurs à suivre et à tenir les engagements pris à l'égard de ces deux fonds en temps utile. L'UE salue la réalisation de l'objectif visant à mobiliser 100 milliards de DTS lors du sommet pour un nouveau pacte financier mondial.

12. Il y a une responsabilité partagée de veiller à ce que le système des Nations unies pour le développement fonctionne efficacement en tant que catalyseur essentiel du programme 2030. Collectivement, cela nécessite de trouver une solution de financement à long terme prévisible et durable pour le système des coordonnateurs résidents des Nations unies. Un système des Nations unies pour le développement repositionné, plus intégré et financé de manière durable, tirant pleinement parti du système des coordonnateurs résidents redynamisé, peut réellement faire la différence sur le terrain et renverser la tendance en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer le partenariat entre l'UE et les Nations unies au niveau national, dans le cadre duquel l'approche Équipe Europe et la stratégie "Global Gateway" de l'UE offrent l'occasion d'accroître les synergies stratégiques avec le système des Nations unies et les pays partenaires, ainsi qu'entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, à l'appui d'un renforcement du principe "unis dans l'action" des Nations unies.
13. Une action décisive pour le climat représente un besoin pressant au niveau mondial et constitue un test afin de déterminer la capacité de réaction du système multilatéral. L'UE est déterminée à rester à l'avant-garde de l'action mondiale pour le climat, en collaborant avec les partenaires du système multilatéral afin de promouvoir une approche du climat à l'échelle du système des Nations unies et de créer des synergies avec d'autres processus internationaux pertinents. L'UE appelle à la mise en œuvre intégrale de l'accord de Paris, en mettant l'accent sur les synergies avec le programme 2030 et le programme d'action d'Addis-Abeba. L'UE restera un fervent partisan de la prise en compte des interdépendances entre les éléments composant la triple crise planétaire, à savoir le changement climatique, la perte de la biodiversité et la pollution, tout en renforçant l'action pour le climat fondée sur les océans ainsi que le rôle de la fragilité climatique dans le cadre des liens entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. L'UE est déterminée à promouvoir une approche de l'action pour le climat fondée sur les droits de l'homme et tenant compte de la dimension de genre, en promouvant la justice sociale, l'équité et l'inclusion dans la transition mondiale vers la neutralité climatique. Les possibilités de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C s'amenuisent rapidement. Le bilan mondial de la COP 28 offre des possibilités de renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation. Tout en nous adaptant au changement climatique, nous devons prendre rapidement de nouvelles mesures pour faire en sorte que les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignent un pic d'ici à 2025 au plus tard, y compris en supprimant progressivement les combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation. La science, la technologie et l'innovation joueront un rôle clé à cet égard, nécessitant une coopération internationale forte.

14. L'augmentation moyenne de la température mondiale aura de graves répercussions pour de nombreux pays et communautés, en particulier les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement. Il est donc essentiel de poursuivre les efforts collectifs d'adaptation au changement climatique, y compris en intégrant l'adaptation dans les plans nationaux de développement. Parallèlement, nous devons renforcer notre engagement sur le plan multilatéral. Le modèle du "partenariat pour une transition énergétique juste" élaboré avec l'Afrique du Sud, le Viêt Nam, l'Indonésie et le Sénégal constitue une étape supplémentaire dans la décarbonation, l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et l'élimination progressive du charbon. Nous devrions en tirer les leçons pour mettre en commun nos ressources, travailler ensemble pour donner la priorité à l'action mondiale en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et commencer à produire des résultats concrets lors de la COP 28 à Dubaï, en soulignant à la fois l'urgence de l'action pour le climat et les possibilités qui en découlent. Le sommet sur l'ambition climatique qui se tiendra en septembre constituera une nouvelle occasion importante de renforcer nos engagements communs dans la perspective de la COP 28 et d'envoyer des signaux politiques clairs quant aux attentes concernant les résultats du bilan mondial.
15. L'UE a apporté son soutien à la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les obligations des États en matière de changement climatique. L'UE reste déterminée à promouvoir l'action individuelle et collective des États afin de prévenir la menace du changement climatique et d'y répondre, ainsi qu'à faire preuve de solidarité à l'égard des personnes particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique.
16. Une gestion de l'eau qui soit durable, efficace et résiliente face au changement climatique, y compris des eaux transfrontières, est essentielle pour concrétiser le programme 2030 dans son intégralité, comme cela a été confirmé lors de la conférence des Nations unies sur l'eau en mars 2023. Au niveau mondial, la priorité est de promouvoir une approche de l'eau à l'échelle du système des Nations unies, afin d'améliorer les synergies entre les secteurs et de poursuivre le dialogue sur les questions liées à l'eau. L'UE soutient la création d'un envoyé spécial des Nations unies pour l'eau, qui devrait jouer un rôle clé dans le renforcement de la gouvernance au niveau mondial ainsi que dans la mise en œuvre du programme d'action pour l'eau.

17. Il est essentiel d'agir d'urgence pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité, ce qui est crucial pour la préservation des services écosystémiques vitaux ainsi que pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci et la réduction des risques de catastrophe. L'UE se félicite du cadre mondial de la biodiversité, qui établit une feuille de route pour protéger, restaurer et utiliser la nature de manière durable, et l'UE coopérera avec les pays les plus vulnérables et les plus riches en biodiversité afin de garantir sa mise en œuvre rapide. L'UE se félicite également de la création récente du Fonds du cadre mondial de la biodiversité dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial, dont l'objectif est de soutenir les pays dans leur capacité à protéger, à restaurer et à garantir l'utilisation durable de la nature. L'UE se félicite de l'adoption de l'accord au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. L'UE et ses États membres sont déterminés à ratifier et à mettre en œuvre rapidement cet accord historique et exhortent tous les États à faire de même. L'UE reste déterminée à promouvoir le renforcement de la gouvernance internationale des océans, y compris dans les enceintes multilatérales compétentes, et en particulier lors de la conférence des Nations unies sur les océans de 2025, et elle continuera à le promouvoir. Le cadre mondial de la biodiversité et l'accord sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales, ainsi que les négociations sur des travaux entrepris au niveau mondial en vue d'un traité sur les matières plastiques, sont des domaines dans lesquels les membres des Nations unies ont choisi la voie du multilatéralisme parce qu'il existe un intérêt commun à prouver que le multilatéralisme peut produire ses effets, même en ces temps difficiles.

18. Afin d'anticiper les futures menaces pour la santé, nous devons tirer les enseignements de ces dernières années et sortir du cycle faisant s'alterner la panique et l'indifférence entre pandémies et urgences sanitaires en promouvant un programme en matière de santé mondiale qui soit plus cohérent, plus intégré, davantage axé sur l'action et financé de manière adéquate et durable, dans le but également de mieux concrétiser les ODD. À cet égard, nous nous réjouissons d'adopter trois déclarations politiques lors des réunions de haut niveau sur la prévention des pandémies et la préparation et la riposte à celles-ci, sur la couverture sanitaire universelle et sur la tuberculose qui auront lieu au cours de la semaine de haut niveau en septembre 2023. Ces réunions seront essentielles pour renforcer le rôle dirigeant politique de haut niveau, les approches multisectorielle, pangouvernementale et englobant l'ensemble de la société, ainsi que le financement durable à l'appui de systèmes de santé nationaux renforcés et d'une architecture sanitaire mondiale robuste s'articulant autour de l'Organisation mondiale de la santé. Les résultats devraient renforcer l'approche "Une seule santé", favoriser un accès équitable aux contre-mesures médicales et assurer une forte dynamique politique en vue des négociations sur un futur accord sur les pandémies. L'UE continuera de plaider en faveur d'un instrument ambitieux et juridiquement contraignant relatif à la prévention des pandémies et à la préparation et la riposte à celles-ci, ainsi que d'un règlement sanitaire international renforcé, qui devraient tous deux être adoptés par l'Assemblée mondiale de la santé en 2024.

II. Renforcer la gouvernance mondiale conformément à "notre programme commun"

19. Il convient d'adapter le système multilatéral actuel afin de faire face aux défis mondiaux actuels et à venir, y compris en accélérant la mise en œuvre des ODD ainsi qu'en promouvant la paix et en prévenant les conflits. C'est pourquoi l'UE soutient fermement les réformes de la gouvernance mondiale proposées par le secrétaire général de l'ONU dans "notre programme commun" en vue de redynamiser le système multilatéral et de le rendre plus inclusif, plus en réseau et plus efficace. Il est de notre responsabilité collective de soutenir l'ambition du secrétaire général. L'UE est déterminée à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ces volets de réforme. Il s'agit notamment de continuer à soutenir la revitalisation de l'Assemblée générale des Nations unies afin de rendre l'ONU plus efficace, plus transparente et plus responsable.

20. L'UE est fermement résolue à jouer un rôle de premier plan en vue de parvenir à un "pacte pour l'avenir" ambitieux et axé sur l'action à l'issue du Sommet du futur qui se tiendra en 2024, et elle poursuivra sa coopération constructive sur les éléments livrables proposés. Il s'agit d'une occasion unique de moderniser l'Organisation des Nations unies et de la préparer à l'avenir. L'UE souligne la nécessité d'intégrer pleinement la dimension des droits de l'homme dans l'ensemble du pacte. L'UE se félicite du rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur le multilatéralisme effectif, qui contient des propositions ambitieuses et audacieuses en vue d'une gouvernance mondiale plus efficace et plus inclusive. À cette fin, l'UE veillera également à assurer une plus grande cohérence entre les travaux des Nations unies et les programmes du G7 et du G20. À titre de preuve de notre attachement à des systèmes mondiaux plus équitables, plus efficaces et plus responsables, l'UE soutient également l'octroi d'un siège à l'Union africaine au sein du G20.
21. Dans le cadre du "pacte pour l'avenir", un "nouvel agenda pour la paix" doit exprimer une volonté renouvelée de toutes les nations de respecter les principes de la charte des Nations unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Le nouvel agenda pour la paix constitue l'occasion de formuler de nouvelles réponses face aux menaces anciennes et nouvelles, notamment en renforçant la prévention, en adaptant les opérations de maintien de la paix des Nations unies à ce nouvel environnement et en renforçant l'architecture de maintien de la paix, y compris en assurant un financement adéquat, prévisible et soutenu en faveur des opérations de maintien de la paix et en mettant en œuvre le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité dans toutes ses dimensions ainsi que le programme Jeunesse, paix et sécurité. Il devrait contribuer à préserver, à mettre en œuvre et à renforcer davantage l'architecture mondiale en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, ainsi que les régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Le nouvel agenda pour la paix devrait renforcer la coopération multilatérale afin de prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent, les attaques hybrides ainsi que les cyberrisques, et de lutter contre ces phénomènes, dans le plein respect du droit international, notamment le droit relatif aux droits de l'homme. Il devrait également renforcer la gouvernance mondiale en vue d'une utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et viser à consolider les synergies entre les différentes initiatives en matière de gouvernance afin de renforcer la sûreté spatiale. Des partenariats solides entre les Nations unies, les institutions financières internationales (IFI) et d'autres organisations internationales et régionales sont essentiels aux fins d'un système mondial en réseau, inclusif et efficace en vue de lutter contre les risques stratégiques actuels pour la paix et la sécurité.

22. L'UE réaffirme son attachement à un financement adéquat, prévisible et durable des opérations de soutien de la paix dirigées par l'Union africaine (UA) et soutient le recours aux contributions déterminées par les Nations unies pour de telles opérations autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies sur la base des conclusions du rapport du secrétaire général de l'ONU et conformément aux normes et mécanismes pertinents convenus, notamment la mise en œuvre du cadre de conformité aux droits de l'homme de l'UA.
23. L'UE soutient une réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies afin de le rendre plus efficace, plus inclusif, plus transparent, plus démocratique et plus responsable et de manière à ce qu'il tienne mieux compte des réalités actuelles en renforçant la voix des régions sous-représentées, en particulier, mais pas uniquement, l'Afrique. L'UE se félicite également des efforts déployés pour renforcer la transparence et la responsabilité du Conseil de sécurité. À cet égard, l'UE salue la résolution historique de l'Assemblée générale des Nations unies sur le recours au veto et soutient la poursuite du renforcement de la relation entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la charte des Nations unies. L'UE soutient pleinement l'initiative franco-mexicaine d'encadrement du veto en cas d'atrocités de masse, ainsi que le "code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre". Il importe d'exploiter plus systématiquement les liens entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité afin de soutenir les efforts de paix déployés sur tous les continents.
24. L'UE continuera de promouvoir le respect du droit international humanitaire et défendra un accès sans entrave aux personnes dans le besoin ainsi qu'une action humanitaire fondée sur des principes. L'UE poursuivra son dialogue afin d'entamer les négociations en vue d'une convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité pour renforcer l'obligation de rendre des comptes et veiller à la poursuite de ces crimes. L'UE continuera de promouvoir l'universalité du statut de Rome ainsi que le soutien de toutes les juridictions internationales, en particulier la Cour pénale internationale, et des mécanismes d'enquête visant à établir les responsabilités, et la coopération avec ces entités. L'UE est fermement résolue à promouvoir l'obligation de rendre des comptes ainsi qu'une coordination accrue et une action efficace afin de traiter toutes les allégations de crimes internationaux commis dans le monde entier, notamment les allégations de crimes internationaux commis en Ukraine, y compris le crime d'agression.

25. Le pacte numérique mondial, l'un des résultats escomptés du Sommet du futur, devrait servir de feuille de route concernant des principes mondiaux communs en vue d'un avenir numérique qui soient centrés sur l'humain et fondés sur les droits de l'homme. Il devrait être ambitieux et exprimer une vision claire prévoyant un cadre pour les activités connexes dans l'ensemble du système des Nations unies, profondément ancré dans le respect des droits de l'homme. Il convient de tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques, notamment des possibilités d'accélérer la réalisation des ODD et d'y contribuer. Nous attendons du pacte numérique mondial qu'il soutienne un accès ouvert, stable, libre et inclusif à un internet mondial, interopérable, fiable, sûr et durable et qu'il promeuve son modèle multipartite. L'intelligence artificielle est devenue un domaine d'importance stratégique et devrait être guidée par une approche centrée sur l'humain et propice à l'innovation qui soit fondée sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. L'UE contribuera au pacte numérique mondial en coopérant avec ses partenaires et en formant des alliances en matière de droits de l'homme en ligne et de connectivité.
26. L'envoyé des Nations unies pour les technologies dispose d'une chance unique d'améliorer la cohérence et la coordination des Nations unies sur les questions numériques tout en soutenant et en promouvant le modèle multipartite de gouvernance de l'internet, qui est ouvert, inclusif et décentralisé. L'UE poursuivra ses efforts pour maintenir un cyberspace mondial, ouvert, stable, libre, sûr et pacifique et elle souligne sa détermination à défendre le cadre normatif des Nations unies sur le comportement responsable des États dans le cyberspace et à promouvoir la mise en place, en 2025, d'un programme d'action visant à favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace. L'UE soutient également l'élaboration d'un code de conduite pour l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques, afin de veiller à ce que les multiples acteurs qui interviennent dans l'environnement informationnel rendent des comptes et d'appuyer le renforcement des capacités pour favoriser la résilience des sociétés face à la désinformation.

27. L'initiative relative à la plateforme d'urgence constitue un moyen important d'assurer une réponse mondiale mieux coordonnée et plus cohérente aux crises mondiales complexes, qui donne la priorité aux besoins des communautés les plus touchées et les plus vulnérables. Afin de faire face à la gravité et à la complexité des futurs chocs mondiaux, l'initiative doit être inclusive et réunir diverses parties prenantes. L'UE soutient la proposition visant à ce qu'une telle plateforme ne soit pas un organe ou organisme permanent, mais soit plutôt composée d'un ensemble de protocoles, à activer en cas de besoin, en s'appuyant sur des outils et mécanismes existants améliorés. Cette plateforme devrait tirer le meilleur parti des données et analyses prospectives et d'alerte précoce disponibles afin de permettre la prise de décisions éclairées et fondées sur des données probantes tout au long de l'intervention.
28. L'attention accrue à l'éducation et à la jeunesse constitue l'un des principaux piliers de "notre programme commun" et devrait figurer dans la déclaration sur les générations futures. Il convient de rendre habituelle la participation significative des jeunes dans tous les processus décisionnels des Nations unies en élargissant et en renforçant la participation pleine, égale et significative des jeunes et des organisations de jeunesse à tous les niveaux, dans le monde entier. Un accès inclusif et égal à une éducation de qualité constitue le fondement du développement durable, et l'UE soutient un suivi ambitieux du sommet sur la transformation de l'éducation, notamment dans le cadre des négociations sur le "pacte pour l'avenir".
29. Il convient également d'accorder une attention particulière à la dimension sociale. L'UE attend donc avec intérêt de participer activement aux préparatifs du sommet social mondial en vue de favoriser l'inclusion sociale et la justice sociale, de promouvoir un dialogue social inclusif sur des questions telles que l'avancement de la protection sociale universelle, la création d'emplois décents ou le renforcement des compétences vertes et numériques.

III. Créer des partenariats

30. L'UE réaffirme qu'elle est convaincue que les grands défis de notre temps, de par leur nature et leur portée mondiale, ne peuvent être relevés si les pays agissent isolément et qu'ils doivent être relevés de concert. Dans le contexte géopolitique actuel, marqué par une fragmentation et une polarisation croissantes, l'UE demeurera un partenaire constructif, fiable et attaché à des principes, s'efforçant de rassembler toutes les parties prenantes et de permettre le dialogue dans le cadre d'un effort commun visant à trouver des solutions durables aux défis mondiaux sur la base de la charte des Nations unies, du droit international et des droits de l'homme. Les partenariats se sont révélés utiles pour relever les défis les plus urgents et les multiples crises auxquelles nous sommes confrontés. Nous continuerons d'écouter les préoccupations de nos partenaires et resterons sensibles aux déséquilibres mondiaux qui touchent les pays les plus vulnérables, afin de mieux répondre à leurs intérêts et à leurs besoins. L'UE participe notamment de manière significative à la préparation de la quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et de la troisième conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendront toutes deux en 2024.
31. L'UE intensifiera sa coopération avec les partenaires d'autres régions afin d'exploiter pleinement le potentiel des partenariats existants et d'assurer un dialogue plus efficace sur les priorités communes au sein du système multilatéral. Les sommets de l'UE avec des organisations et partenaires régionaux tels que le sommet UE-UA, le sommet UE-ASEAN ou le sommet UE-CELAC démontrent l'importance de nos partenariats stratégiques et de notre détermination commune à promouvoir dans le monde entier un multilatéralisme effectif et l'ordre international fondé sur des règles. Nous continuerons de mener des dialogues structurés avec les groupes régionaux au sein des Nations unies afin de lancer des initiatives conjointes et de s'atteler aux priorités communes. Nous établirons de nouvelles alliances avec les pays partenaires et renforcerons la coopération avec les organisations multilatérales et régionales.
32. La société civile et les autres parties prenantes ont un rôle déterminant à jouer. Dans l'esprit d'un multilatéralisme véritablement inclusif et en réseau, l'UE est résolue à promouvoir la participation significative d'une société civile diversifiée et indépendante et de toutes les autres parties prenantes aux processus décisionnels des Nations unies.